
Renvoi aux comités d'instruction publique et de division et à la commission des subsistances de la pétition de la société populaire d'Asfeld (Ardennes), lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités d'instruction publique et de division et à la commission des subsistances de la pétition de la société populaire d'Asfeld (Ardennes), lors de la séance du 30 frimaire an II (20 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 3-4;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37074_t1_0003_0000_16;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Tu verras, citoyen Président, de l'autre part, le détail des objets compris dans chaque envoi.

Le 25 brumaire

à l'Hôtel des Monnaies de Paris.

« Brûly doré, cent quarante-quatre marcs, ci.....	144 » » » »
« Galons, franges et dentelles en or, cent trente-trois marcs six onces, ci.....	133 6 » » »

Le 30 brumaire

à l'Hôtel des Monnaies.

« En argenterie, trente marcs quatre onces trois gros, ci.....	30 4 3 » »
« En vermeil, quarante-quatre marcs cinq onces, sept gros, ci.....	14 3 7 » »
« En galons, franges et dentelles en argent, deux cent cinquante marcs, deux onces quatre gros, ci.....	250 2 4 » »

Le 19 frimaire

Dépôt fait par moi au Bureau des domaines nationaux.

« En argenterie, dont partie en vermeil, quatre cent soixante-treize marcs une once six gros.....	473 1 6 » »
« En galons, dentelles et franges d'argent, cinquante-cinq marcs cinq onces six gros, ci.....	55 5 6 » »
« En galons, dentelles et franges en or, quatre-vingt-quatorze marcs deux onces deux gros, ci.....	94 2 2 » »
« En brûly blanc, trente-quatre marcs quatre gros, ci.....	34 » 4 » »
« En vieil or, une once un gros deux deniers douze grains	» 1 1 2 12
« Ce qui forme un total de mille trois cent cinquante marcs sept onces cinq gros deux deniers douze grains, ci.....	1.350 7 5 2 12

« 3 croix de Saint-Louis de différentes grandeurs et une petite quantité de perles fines.

« 163 chapes, 145 chaublogs, 130 tuniques ou dalmatiques, 2 bannières doubles, 1 dais et le tour d'un autre, 2 draps mortuaires, 2 devantes d'autel, 1 étole, 2 manipules, 1 voile, différents morceaux d'étoffe et des boutons d'habit, le tout tissu, brodé et galonné en or et argent, devant rapporter environ 4 à 500 marcs de brûly et galons d'or et d'argent.

« Tous lesquels objets, je soussigné commissaire du département de Maine-et-Loire, certifie avoir été envoyés, savoir, les 2 premiers articles à l'hôtel des monnaies de Paris, et le dernier déposé par moi au Bureau des domaines nationaux conformément à la décharge que j'ai reçue du citoyen Dibarrat.

« Fait et arrêté le présent état à Paris, le 22 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

Vier fils.

« L'envie de rendre compte à la Convention de la récapitulation générale des matières d'or et d'argent qui ont été envoyées depuis l'époque de notre heureuse Révolution jusqu'à ce jour, m'a fait tarder de quelques jours, parce que j'attends cet état des corps administratifs; il paraît que cette lettre a été interceptée, mais je puis assurer que le total se monte à environ 4 à 5,000 marcs, y compris le dépôt fait dernièrement par le comité révolutionnaire lequel ne peut faire partie de l'état ci-dessus. »

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (1).

Le citoyen Viot, commissaire du département de Maine-et-Loire, a remis à l'administration des domaines nationaux un paquet d'agates blanches, pesant 7 onces 3 gros; un d'agates communes, pesant 5 onces 7 gros; un de cornalines, pesant 4 onces 2 gros; un d'agates onix pesant 3 onces demi gros; un de pricures d'améthyste, pesant 2 onces 3 gros; un de péricrines de différentes grosseurs, pesant 2 onces un gros et demi; un de grenats et vermeils, pesant une once 6 gros; 15 améthystes médiocres, dont une grosse, pesant 6 gros et demi; 4 saphirs et 2 rubis cabochons pesant 5 gros et demi; un paquet de diverses pierres fines, pesant 4 onces 1 gros et demi; 9 cristaux bruts, pesant une once; 13 morceaux de divers marbres, dont 11 taillés en cabochons; un paquet de pierres, fausses, pesant une once 4 gros; enfin 3 saphirs, dont un à huit pans, pesant 13 carats trois quarts; 2 émeraudes, 2 topazes, 2 rubis, et une topaze en cabochon, pesant ensemble 16 carats trois quarts et un huitième : le tout provenant des objets d'argenterie et ornements d'église.

Mention honorable.

Le directoire du district de Cerilly, département de l'Allier, après avoir invité la Convention à rester à son poste, annonce qu'il a reçu de diverses églises 83 marcs d'argenterie, et que plus de 25 prêtres ont remis leurs titres et leurs lettres pour être brûlés.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi à la Commission des dépêches (2).

La Société populaire de Melle, département des Deux-Sèvres, prévient la Convention qu'elle a fait passer au département un calice et une patène, offerts à la patrie par la citoyenne Nadan, veuve Vernon-Boncuil. Elle annonce ensuite que le citoyen Pelletin, curé de Secondigny, fait la remise de son traitement. Enfin, elle demande que les noms de plusieurs communes qui l'environnent soient changés.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (3).

La Société populaire et républicaine d'Asfeld, district de Rethel, département des Ardennes,

(1) *Bulletin de la Convention* du 9^e jour de la 3^e década du 3^e mois de l'an II (jeudi 19 décembre 1793).

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 340.

(3) *Ibid.*

envoie un arrêté qu'elle a pris, tendant à reprendre son ancien nom; ce nom est *Ercy*, auquel elle ajoute le mot *le Franc*, pour manifester, dit-elle, son attachement à la nouvelle Constitution, et pour perpétuer le délicieux souvenir du recouvrement de sa liberté. Elle demande que la Convention veuille bien consacrer son arrêté par un décret.

La même Société annonce qu'elle a fait brûler au pied de l'arbre de la liberté, à la grande satisfaction de tous ses concitoyens, un drapeau aristocratique et royaliste qui leur avait été donné par le ci-devant marquis d'Asfeld.

Enfin, elle demande des subsistances.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi aux comités d'instruction publique et de division, et à la Commission des subsistances, chacun en ce qui les concerne (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La Société populaire et républicaine de la commune d'Asfeld, district de Rethel, département des Ardennes, annonce à la Convention qu'elle a arrêté à l'unanimité de reprendre son ancien nom qui est *Ercy* et d'y joindre le mot de *Franc*, tant pour marquer son attachement à la nouvelle Constitution, que pour y perpétuer le souvenir du recouvrement de sa liberté.

Le bataillon du district de Beauvais félicite la Convention sur les mesures révolutionnaires qu'elle a prises. « Restez, législateurs, disent ces braves républicains, restez toujours sur le haut de cette montagne d'où vous tenez la destinée des empires. Lancez anathème aux modérés, aux insoucians et aux égoïstes; foudroyez les traitres. Pour nous, nous remplirons notre devise; nous serons debout jusqu'après la destruction des tyrans. Vive la République! vive la Montagne! »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Le procureur syndic du district de Barjols annonce que la vente des biens des émigrés est commencée dans ce district: 6 immeubles, estimés ensemble 42,000 livres, ont été adjugés, le 11 frimaire, 81,000 livres.

Mais la loi du 3 juin dernier n'étant parvenue que très tard dans les districts du département du Var, il demande que l'admission des assignats démonétisés, en paiement du prix des biens nationaux, soit prorogée jusqu'au 1^{er} germinal.

Insertion au « Bulletin », et renvoi au comité des finances (4).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 340.
(2) *Bulletin de la Convention* du 10^e jour de la 3^e décade du 3^e mois de l'an II (vendredi 20 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 341.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 341.

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (1).

Le procureur syndic du district de Barjols écrit que deux immeubles d'émigrés, estimés 42,000 livres ont été adjugés pour 87,000 livres. Il ajoute que la loi qui démonétise les assignats à face royale au-dessus de 100 livres, n'a été reçue dans ce département que longtemps après son adoption. Il demande qu'elle soit prorogée jusqu'au 1^{er} germinal, pour ce département seulement et que les assignats à face royale puissent être reçus en paiement des biens nationaux.

Renvoyé au comité des finances.

Les administrateurs du département de police de la commune de Paris font passer le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention de Paris, à l'époque du 28; il monte à 4,383 individus (2).

Suit la lettre des administrateurs du département de police (3).

« Commune de Paris, le 29 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

Les administrateurs du département de police te font passer le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du 28 dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats, assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire; d'autres sont détenus pour délits légers; d'autres enfin, sont arrêtés comme suspects.

« Conciergerie	524
« Grande-Force.....	630
« Petite Force.....	274
« Sainte-Pélagie.....	225
« Madelonnettes.....	237
« Abbaye	140
« Bicêtre.....	733
« A la Salpêtrière.....	371
« Chambres d'arrêt, à la mairie....	97
« Luxembourg.....	381
« Maison de suspicion, rue de la Bourbe	310
« Les Capucines, faubourg Saint-Antoine.....	»
« Réfectoire de l'Abbaye.....	65
« Les Anglaises, rue Saint-Victor....	109
« Les Anglaises, rue de Lourcine....	64
« Les Carmes, rue de Vaugirard.....	42
« Les Anglaises, faubourg Saint-Antoine	37
« Écossais, rue des Fossés-Saint-Victor	80
« Saint-Lazare, faubourg Saint-Lazare.....	»
« Maison Escourbiac, rue Saint-Antoine.....	21
« Belhomme, rue Charonne, n° 70....	43
« Total général.....	4,383

(1) *Mercur universel* [1^{er} nivôse an II (samedi 21 décembre 1793)], t. 35, p. 13, col. 1].

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 341.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 826.